

S'KRÜTBLATTEL- N° 49



Was gebt's neije's in Krutwiler ?
Quoi de neuf à Krutwiler ?

DECEMBRE 2024

Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens,

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE 1



VIE MUNICIPALE

Fête de Noël des aînés 2

Atelier « Chocolat de
Pâques » 2

Nettoyage de printemps 3

Accueil des nouveaux
arrivants 3

ENVIRONNEMENT 4

ETAT CIVIL 5

ACTUALITES ET
INFORMATIONS 6-8

AGENDA 2025 9

LES ELUS A VOTRE
ECOUTE - ACTUALITES 9

DERNIERES ACTUALITES
D'ICI ET D'AILLEURS 10-13

LES VŒUX 14



Amusez-vous 15-16



Les illuminations de Noël sont en place, les marchés de Noël sont prêts à accueillir le public.

En effet, la fin de l'année approche et on se remémore les faits qui sont derrière nous.

Côté météo, un printemps maussade nous rappelle que nous subissons un dérèglement climatique, d'autres contrées sont beaucoup plus touchées que nous avec malheureusement de nombreuses personnes qui ont perdu leurs biens et pire la vie.

Lors des élections des députés Européens en juin nous avons mis en place un nombre impressionnant de panneaux. Par suite la dissolution de l'assemblée a provoqué une situation politique compliquée après les élections législatives. Il serait préférable que nos élus nationaux recherchent des solutions autour d'une union nationale pour garantir l'intérêt général afin que notre pays ne soit pas mis sous tutelle du FMI comme ce fût le cas en Grèce, et on n'en est pas loin.

Déjà des mesures d'austérité sont prévues pour la Communauté d'agglomération et les communes. Réduction des aides et subventions, travaux et autres programmes réduits ou différés, moins de services, faute de budget disponible.

Puissent ces nouvelles ne pas trop impacter nos habitants au niveau de notre commune.

Par mesure d'économie et de solidarité, nous allons instaurer une journée citoyenne où toutes les bonnes volontés pourront procéder à des travaux au sein du village en particulier au cimetière ou peinture, etc.

Pour la propreté de la commune des bornes hygiènes « Canisac » et poubelles ont été mises en place. Cependant, en forêt on constate des dépôts sauvages. En aucun cas la roselière située sous la ligne haute tension n'est un dépôt de végétaux, de plus situé sur le domaine privé ! La commune a été distinguée « Commune nature » alors soyons respectueux de la nature.

Le projet « Zone de loisirs » avance, un architecte a été choisi et les travaux vont être lancés.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très belle fin d'année.

Joyeux Noël et Bonne Année, Meilleurs vœux de santé, bonheur et réussite.

Scheeni Wihnachte un A glecklichs Neues Jahr !

Votre Maire, Paul NOLTE

➤ FETE DE NOEL DES AINES

C'est le samedi 20 janvier que les élus ont eu le plaisir d'accueillir nos aînés pour leur traditionnelle « Fête de Noël ».

Un moment convivial pour se retrouver dans une bonne ambiance.

Cette fête permet à nos aînés de partager des souvenirs, des histoires, des anecdotes, ... C'est à travers quelques photos amenées par une de nos aînées que les mémoires se sont réveillées.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir Christiane WOLFHUGEL et Etienne WOLF, conseillers d'Alsace, ainsi que le député Vincent THIEBAUT.



(Photo remise)

➤ ATELIER « CHOCOLAT DE PAQUES » pour les enfants

La Commune en collaboration avec le Moulin des Moines a proposé un « Atelier et un goûter autour du chocolat » le samedi 23 mars dans les locaux du Moulin des Moines.

Petits et grands étaient ravis de cette après-midi.



➤ NETTOYAGE DE PRINTEMPS

C'est le samedi 6 avril que les bénévoles ont participé à l'opération « Nettoyage de Printemps » qui est devenue une tradition.

Un grand MERCI à tous nos bénévoles qui œuvrent pour le bien être de tous nos citoyens.



Rendez-vous est donné à l'ensemble de nos citoyens au printemps prochain !

➤ ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Le samedi 27 avril, les élus ont eu le plaisir d'accueillir les nouveaux arrivants.

Après un discours de présentation du conseil municipal ainsi que du village, le Maire a invité l'assemblée à partager le verre de l'amitié.



➤ ENTRETIEN DES CANIVEAUX

Vivre dans un village propre tel est le souhait de tous ! C'est pour cela que nous vous encourageons fortement à participer à l'entretien des caniveaux et trottoirs devant votre propriété tout au long de l'année.

Il est recommandé de nettoyer son caniveau régulièrement afin de faciliter l'écoulement des eaux en cas de pluie mais également en automne pour retirer les nombreuses feuilles mortes.

La saison des feuilles mortes se termine doucement, et l'hiver approche. Si nécessaire, pensez à déneiger ou à saler lors de verglas.

Nous remercions grandement ceux qui participent activement au nettoyage au droit de leur propriété.



➤ BORNE HYGIENE « CANISAC »

Des bornes hygiène « canisac » sont à votre disposition aux endroits suivants :

- Rue de Wingersheim – près de la mairie
- Rue des Bergers
- Rue du Chêne

Un arrêté municipal permanent interdisant les déjections canines sur le domaine public a été pris en date du 13/08/2024 (n° 2024-03).

Consultable : www.krautwiller.fr/fr/services/ma-commune-arretes-municipaux



Merci de bien vouloir respecter les espaces publics et utiliser au mieux ces bornes.

Petit rappel - Quelles contraventions risquez-vous ?

Depuis décembre 2020, un nouvel article du Code pénal modifie les sanctions liées à ce type d'infraction. Le fait de ne pas ramasser les déjections de son animal sur la voie publique est désormais puni **d'une contravention de 4^{ème} classe, avec une amende forfaitaire de 135.- €** - (Article R.541-76-1 du Code de l'environnement et R. 634-2 du Code pénal)

➤ **AMENAGEMENT D'UNE ZONE DE LOISIRS ET DE RENCONTRES : UN PROJET AU SERVICE DE LA COMMUNAUTE**

La municipalité s'apprête à franchir une étape importante dans son développement en parvenant au terme d'un appel d'offres relatif à la conception d'une zone de loisirs et de rencontres, qui se situera dans le prolongement de la Rue de la Douane, localisée sur le site et aux abords de l'étang communal.

Ce lieu a pour dessein principal, de dynamiser la vie locale et de renforcer le lien social. Ce projet ambitieux vise à répondre aux besoins croissants des habitants en matière d'espaces conviviaux tout en valorisant le cadre naturel de la région.

Un espace multifonctionnel pour tous les âges.

La future zone de loisirs sera conçue pour accueillir un public diversifié, des enfants aux seniors. Parmi les équipements envisagés :

- Aire de jeux pour enfants : des structures sécurisées et innovantes pour favoriser le jeu et l'apprentissage ;
- Zone sportive : terrains de pétanque, espace pour le basket ou le football, plus communément nommés City Stade, mais également une table de ping pong pour les pongistes en herbe post JO ;
- Espaces de rencontres et associatifs : le site de l'étang sera totalement restructuré, en débutant par une phase de démolition pour la construction d'un bâtiment permettant et facilitant notamment les rencontres (associations, fête de village, etc).

Ces infrastructures offriront un lieu de détente et de divertissement tout en favorisant les rencontres intergénérationnelles.

Un lieu propice à la convivialité et aux événements locaux.

L'un des objectifs principaux de ce projet est de créer un lieu de rassemblement pour les habitants, que l'on pourra considérer comme l'esplanade centrale ou le poumon du village. Des espaces couverts permettront également d'organiser des activités en cas d'intempéries.

Un projet respectueux de l'environnement.

Soucieuse de préserver son patrimoine naturel, la commune intègre une approche écoresponsable dans la conception de cet espace :

- Utilisation de matériaux durables pour les infrastructures ;
- Gestion des eaux pluviales avec des zones de rétention et des solutions d'infiltration ;
- Plantation d'espèces locales pour promouvoir la biodiversité
- Préservation du patrimoine bâti par la conservation de la structure du hall à houblon.

Ces initiatives s'inscrivent dans une démarche globale de développement durable, en harmonie avec l'environnement local.

Un moteur pour la vie locale.

L'aménagement de cette zone de loisirs et de rencontres promet de devenir un véritable moteur pour la vie locale. En favorisant les interactions entre les habitants, elle contribuera à dynamiser le village et à renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté.

Consultation et implication des habitants.

Des permanences seront mises en place pour permettre aux habitants de prendre connaissance du dossier et pour recueillir les idées et attentes des citoyens.

Consciente de l'importance de l'adhésion des habitants, la municipalité va également organiser une réunion participative.

Ces échanges permettront notamment d'enrichir le projet et d'assurer qu'il réponde pleinement aux besoins de la population.

L'aménagement de cette zone de loisirs et de rencontres incarne une vision d'avenir pour la commune, où convivialité, bien-être et respect de l'environnement se conjuguent harmonieusement.

Ce projet promet d'être un lieu emblématique pour la vie locale et un exemple d'initiative communautaire réussie.

Les habitants pourront à l'issue de la phase de construction et d'aménagement qui se profile à l'année 2026, profiter de cet espace, conçu pour les réunir et enrichir leur quotidien.

ETAT CIVIL



MARIAGE

04/05/2024

Olivier WENGER et Elodie GRUNDHEBER-BRIER

08/06/2024

Clément STEIBLÉ et Anne GRAD



GRAND ANNIVERSAIRE

26/07

MATACZ Isabelle

85 ans



*Nos doyens (2 personnes) ont eu le plaisir de fêter leur
91^{ème} anniversaire en ce début d'année.*

Félicitations à eux.

***Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux
arrivants***

*Si vous venez d'arriver dans la commune, pensez à vous
inscrire sur la liste électorale mais également en Mairie.*

*Si vous avez 65 ans ou plus, n'hésitez pas à nous le faire
savoir en le signalant en mairie.*



ACTUALITES ET INFORMATIONS

L'arrêt de bus se trouve au droit du bâtiment de la mairie.

Nous souhaitons vous rendre attentifs que les enfants qui attendent le bus sur le trottoir présentent un certain danger.

Les élus vous informent que la cour de la mairie est à la disposition des enfants. L'abri est également à la disposition de vos enfants surtout en cas de mauvais temps.

Le portillon est ouvert, l'accès est à votre disposition.

Nous vous rappelons : il y va de la responsabilité des parents, et que la commune décline toute responsabilité.

Pour rappel : La boîte à livres reste également accessible



➤ COLLECTE DES BIODECHETS

La CAH nous informe d'un bilan de collecte (au 31 août) et la commune est en 2^{ème} position par rapport aux 30 communes équipées.

Pour Krautwiller :

12.9 (moyenne/hab par an en kg)



➤ RETROUVEZ L'APPLICATION « illiwap »



La commune s'est dotée de **l'application « illiwap »** qui sert à informer, communiquer, créer du lien entre les élus et les habitants, alerter en temps réel.

Pour rester informé, téléchargez l'application. Elle est gratuite pour les citoyens, et facile d'utilisation.

La commune met également une station (en quelque sorte une page) à disposition des associations.

Retrouvez les stations suivantes :

- Association Animal'Hom
- MAM – Maison d'Assistants Maternelles



Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à passer en mairie.

Vous retrouvez les mêmes informations sur la page Facebook :

<https://www.facebook.com/mairiedekrautwillerofficiel>

ainsi que sur le site internet :

<https://www.krautwiller.fr/>

Consultez les autres services vous permet d'avoir des informations tels que

- La collecte des déchets alimentaires, les déchetteries
- Les inscriptions sur la liste électorale
- Le recensement citoyen
- Les arrêtés
- ...

mais également des informations par rapport à l'urbanisme, le transport, la culture, ...

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, suggestions, ...

➤ COMMUNIQUE PAR RAPPORT A LA PROXIMITE DE L'AUTOROUTE ET UN EVENTUEL MUR ANTI BRUIT.

Vous trouverez ci-dessous un courrier émanant de la Direction départementale des territoires, qui est la finalité de quelques années de discussions entre les différentes administrations concernées.

Vous pourrez lire : « A ce jour, les conditions pour entreprendre la réalisation d'un mur anti-bruit ne sont donc pas réunies. »

Les élus avaient entrepris des démarches dans ce sens qui malheureusement n'ont pas pu aboutir.



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Affaire suivie par :
Jean-Yves Hartmann
Tél : 03 88 88 91 78
Mél : jean-yves.hartmann@bas-rhin.gouv.fr



**Direction départementale
des territoires**

Strasbourg, le **11 OCT. 2024**

Monsieur,

Par courrier en date du 4 juin 2024, vous nous avez communiqué vos observations sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des infrastructures de transports terrestres de l'État dans le Bas-Rhin qui a été mis à la disposition du public, du 7 avril au 7 juin 2024.

Nous avons transmis vos observations au gestionnaire de l'autoroute A4, la société SANEF, et avons intégré sa réponse dans le bilan du projet de PPBE.

La société SANEF comprend le désagrément causé par le bruit de circulation aux riverains, toutefois les observations que vous avez formulées appellent de sa part les réserves suivantes :

- o Concernant la proposition de végétalisation faite par la commune, SANEF nuance les bienfaits de ce type de solution : la végétalisation ne constitue pas une barrière acoustique scientifiquement prouvée, ses bénéfices portent davantage sur la perception de la gêne.
- o Concernant la demande d'un mur anti-bruit : la mise à jour des cartes de bruit stratégiques en 2022 n'a pas fait apparaître de point noir du bruit nécessitant un traitement sur la commune de Krautwiller. A ce jour, les conditions pour entreprendre la réalisation d'un mur anti-bruit ne sont donc pas réunies.

Le projet final de PPBE, intégrant le bilan de la consultation du public dont vos observations, a été adopté par arrêté préfectoral en date du 26 juillet 2024. Le document est consultable sur internet à l'adresse suivante :

<https://www.bas-rhin.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Lutte-contre-les-nuisances-sonores/Plan-de-Prevention-du-Bruit>

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de ma considération distinguée

Pour la préfète,
le directeur départemental
des territoires

Renaud LAHEURTE

Monsieur Paul Nolte, maire de Krautwiller
7 rue de la Douane
67170 Krautwiller

AGENDA 2024 – 2025

Les élus informent que la fête annuelle n'a pas été organisée cette année par faute de moyens techniques. Une réflexion sera portée par les élus.

Agenda 2025

- Fête des aînés – Dimanche 12 janvier 2025
- Nettoyage de printemps (date à définir)
- Fête de Noël des enfants – décembre 2025 (date à définir)

LES ELUS A VOTRE ECOUTE

Les élus poursuivent les permanences mais uniquement sur rendez-vous le mardi entre 18h et 20h.

PERMANENCES
DES ELUS

N'hésitez pas si vous avez des questions ou autres ... à prendre contact avec le secrétariat

info@krautwiller.fr

➤ A TRAVERS L'APPLICATION « illiwap »



Vous avez différentes possibilités :

- Les signalements : vous pouvez signaler un incident, un dysfonctionnement (lampadaire qui ne fonctionne pas), etc...
- La boîte à idées : vous pouvez nous faire parvenir des idées, suggestions, ... Nous y répondrons dès que possible mais n'oubliez pas de nous indiquer vos coordonnées.

PLUi CAH

L'écriture du PLUi de la CAH touche à sa fin. L'arrêt du document est prévu en conseil communautaire le 6 janvier 2025.

L'année 2024 a permis de traduire réglementairement le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUi, document qui définit les grands enjeux et orientations pour l'aménagement de notre territoire, pour les prochaines années. Aujourd'hui, les zonages, le règlement écrit, les OAP (orientation d'aménagement et de programmation) sont finalisés. Ces pièces vont fixer les règles applicables à tous pour l'exécution de travaux ou constructions. Elles permettront de répondre à vos principales questions : Que peut-on construire ? À quel endroit ? Où seront localisés les commerces, les emplois ou encore les logements ? Quelle sera la hauteur des constructions ? Quels outils pour laisser place à la nature en ville ?

L'enquête publique, qui se déroulera au milieu de l'année 2025, vous permettra de prendre connaissance de ces éléments.

À cet effet, deux nouvelles réunions publiques ont également été organisées les 16 et 21 octobre à Bischwiller et à Val-de-Moder. Elles ont permis à près de 150 personnes d'en apprendre plus sur ces éléments réglementaires prévus au PLUi de la CAH. Avec les 2 premières réunions publiques organisées à l'été 2023 sur le diagnostic et le PADD, ce sont plus de 500 personnes qui ont pu poser leurs questions aux techniciens et élus présents. Cette forte affluence témoigne de votre curiosité forte pour cette démarche.

En parallèle, l'exposition itinérante a été affichée dans l'ensemble des communes de la CAH. Elle est dorénavant exposée dans 3 communes : à l'annexe de l'hôtel de ville de Haguenau, en mairie de Bischwiller et dans la mairie annexe de Pfaffenhoffen. Elle est librement accessible selon les horaires d'ouverture des mairies.

Les panneaux d'exposition sont également disponibles en ligne sur le site internet dédié au PLUi : <https://plui.agglo-haguenau.fr/>. Ce site internet est régulièrement actualisé et vous permet de prendre connaissance des documents d'ores et déjà finalisés et plus largement de la procédure. C'est notamment par ce site dédié que vous pourrez être informés des dates retenues pour la future enquête publique qui seront aussi bien entendu annoncées dans la presse.



L'approbation du document, c'est-à-dire le moment à partir duquel il sera applicable, est toujours fixée à la fin de l'année 2025.

(Document remis)

